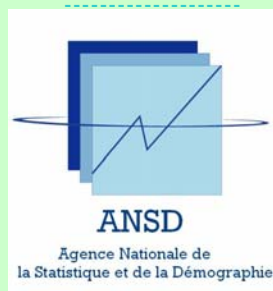




REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un peuple - Un but - Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES



MONOGRAPHIE DE LA PECHE ARTISANALE ET DE LA FORET

RAPPORT FINAL SUR LA PECHE ARTISANALE

Janvier 2008



AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE



Directeur Général	Babakar	FALL
Directeur Général Adjoint	Mamadou Falou	MBENGUE
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Mamadou Alhousseynou	SARR
Chef de la Division des Statistiques Economiques	Astou	SAGNA

EQUIPE DE REDACTION

Rédacteurs	Aminata Touré	KANE
	Oumy	DIOP
	Papa Seyni	THIAM
Collaborateurs	Mme Astou Dakono	NDIAYE
	Nicholas	DIAME
	Adama	SECK
	Thiécouta	NDIAYE
	Madon Awissi	SALL
	Rokhaya	NIANE
	Ndiaga	LO
	Abdou Karim	DIOP
	Moussa	NGOM
	Abdoulaye Seydi	SARR
	Awa Mady	KABA
	Lamine	NDIAYE
	Mamadou	FAYE
Publication	Aïssatou Guèye	THIAM

LISTE DES TABLEAUX

	Pages
Tableau 1 : Répartition des chefs d'unité de pêche par tranche d'âge	7
Tableau 2 : Répartition des chefs d'unité de pêche selon le niveau d'instruction	8
Tableau 3 : Répartition des chefs d'unité de pêche selon la situation matrimoniale	8
Tableau 4 : Répartition des chefs d'unité de pêche mariés selon le nombre d'enfants	9
Tableau 5 : Répartition des chefs d'unité de pêche selon l'ethnie	9
Tableau 6 : Nombre d'années de pratique de pêche des chefs d'unités de pêche	10
Tableau 7 : Nombre d'unités de pêche selon le type de pêche pratiquée	11
Tableau 8 : Type de pêche selon la zone de débarquement	12
Tableau 9 : Types de pêche selon l'origine de l'unité de pêche	12
Tableau 10 : Nombre d'unités de pêche selon la source d'approvisionnement	13
Tableau 11 : Nombre d'unités de pêche selon l'affiliation à des organisations de pêcheurs	13
Tableau 12 : Affiliation à des organisations de pêcheurs selon le site de débarquement	14
Tableau 13 : Type de pêche et affiliation à des organisations de pêcheurs	15
Tableau 14 : Situation du permis de pêche artisanale de 2006 à 2007	15
Tableau 15 : Accidents survenus en mer entre 2000 et 2006	17
Tableau 15bis : Pertes en vies humaines et en matériels de 2000 à 2006	17
Tableau 16 : Effectifs de pêcheurs en 2006	18
Tableau 17 : Répartition des pêcheurs de l'échantillon	18
Tableau 18 : Mobilité des unités de pêche selon l'origine et la zone de pêche	19
Tableau 19 : Répartition des quantités vendues selon la destination	20
Tableau 20 : Part vendue aux femmes transformatrices	21
Tableau 21 : Transbordement	21
Tableau 22 : Type d'équipements selon les coûts d'achat, de renouvellement et la durée de vie	23
Tableau 22 (suite): Type d'équipements selon les coûts d'achat, de renouvellement et la durée de vie	23
Tableau 23 : Compte de production de l'échantillon (en millions de FCFA)	25
Tableau 24 : Compte de Production de la pêche artisanale extrapolée (en millions de FCFA)	25
Tableau 25 : Compte d'Exploitation de l'échantillon (en millions de FCFA)	25
Tableau 26 : Compte d'Exploitation de la pêche artisanale Extrapolée (en millions de FCFA)	26
Tableau 27 : Mobilité des unités de pêche selon l'origine et la zone de campagne	48
Tableau 28 : Difficultés rencontrées	48
Tableau 29 : Répartition des espèces en valeur et quantité	49
Tableau 30 : Valeur de la production débarquée par région	50
Tableau 31 : Débarquements totaux de la pêche artisanale au Sénégal par espèces	50
Tableau 32 : Prix moyen des espèces en rareté et en abondance	51-52
Tableau 33 : Répartition des Gilets de sauvetage en 2006	53
Tableau 34 : Compte Type de Production par unité de Pêche (en milliers de FCFA)	53
Tableau 35 : Compte Type de Production par Pirogue (en milliers de FCFA)	53-54
Tableau 36 : Compte Type d'Exploitation par Unité de Pêche (en milliers de FCFA)	54
Tableau 37 : Compte Type d'Exploitation par Pirogue (en milliers de FCFA)	54
Tableau 38 : Nature du financement	55

SOMMAIRE

AVANT- PROPOS	5
INTRODUCTION	6
I. Caractéristiques socio démographiques	7
I-1 Age des chefs d'unités de pêche	7
I-2 Niveau d'instruction des pêcheurs	8
I-3 Situation matrimoniale	8
I-4 Ethnie des pêcheurs	9
II. Conditions d'activités de la pêche artisanale	9
II- 1 Expérience et typologie de pêche	9
II- 2 Equipement des quais	12
II- 3 Organisation des pêcheurs	13
II.4 Relations des unités de pêche avec l'administration de la pêche selon la région	15
II.5 Difficultés rencontrées par les pêcheurs	15
III. Main d'œuvre et modes de rémunération de la pêche artisanale	15
III.1 Main d'œuvre	17
III.2 Modes de rémunération de la pêche	18
III.3 Mobilité des unités de pêche	18
III.4 Main d'œuvre émigrée dans le cas des bateaux ramasseurs	19
IV. Valeurs et quantités débarquées	20
V. Ecoulement des Produits	20
V.1 Type de marché	20
V.2 Part vendue aux femmes transformatrices	20
VI. Prix des produits	21
VII. Equipement et mode de financement de la pêche artisanale	22
VII.1 Pirogues	22
VII.2 Moteurs	22
VII.3 Filets	22
VII.4 Autres équipements : GPS, sondeurs	23
VIII. Comptes de production et d'exploitation de la pêche artisanale	24
VIII.1 Compte de production	24
VIII.2 Compte d'exploitation	25
CONCLUSION	27
ANNEXES	28
Annexe 1 : Questionnaires	29-41
Annexe 2 : Manuel de codification	41
Annexe 3 : Tableaux annexes sur la monographie	48

AVANT- PROPOS

Avec la création au sein de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) d'un Bureau des Statistiques Sectorielle au niveau de la Direction des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale (DSECN) dont l'une des missions est de mener des études spécifiques sur les secteurs à caractère économique, une monographie de la pêche artisanale et de la forêt était prévue pour recueillir des données pour des besoins à la fois de la comptabilité nationale et d'analyse sectorielle. C'est ainsi que les termes de référence de l'étude ont été transmis au Centre de Suivi Ecologique (CSE) qui a accepté de la financer. Qu'il en soit remercié.

Sur le plan technique, la Direction des Pêches Maritimes et les services techniques de la pêche ont participé à la validation du questionnaire et au remplissage de la partie réservée à l'Administration de la pêche, ainsi qu'à la collecte des données sur l'ensemble des 16 sites visités.

Sans leur précieux concours pour introduire les équipes d'enquêteurs auprès des différents responsables de pêcheurs qui se sont ouverts à nos questions, cette monographie n'aurait pas pu se dérouler dans les délais prévus dans les régions, à savoir la période du 28 février au 14 mars 2007. Un hommage mérité doit leur être rendu pour avoir facilité cette seconde monographie de la pêche artisanale.

Le même témoignage doit être fait pour les agents de la Direction des Eaux et Forêts, Chasses et Conservation des Sols et les inspections régionales des Eaux et Forêts des régions de Kolda et Tambacounda qui ont contribué à la finalisation du questionnaire et ont participé à la collecte de données sur la forêt.

L'ANSD tient à saluer cette forme de collaboration avec l'ensemble des services du Système Statistique National et remercie tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réussite de cette opération.

INTRODUCTION

Cette présente étude a pour but de faire une analyse approfondie des sous secteurs de la pêche artisanale et de la forêt. Elle se présente en deux parties distinctes : la première est une monographie consacrée à la pêche artisanale et la seconde à celle de la forêt.

Cette seconde monographie, réalisée dans le secteur de la pêche artisanale et de la forêt dans le sillage de la première monographie menée en septembre 2003, entre dans le cadre d'études et analyses sectorielles menées pour améliorer la connaissance des structures de l'économie nationale.

Ces deux sous-secteurs ont été longtemps marqués par une absence notoire d'informations précises pour les besoins de la comptabilité nationale, d'analyse sectorielle et de suivi du bureau nouvellement créé à cette fin au sein de la Direction des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale. En effet, les données administratives fournies respectivement par la Direction des Pêches Maritimes et celle des Eaux et Forêts, de la Chasse et des Etablissements classés ne renseignent pas sur les consommations intermédiaires et les investissements réalisés par le sous- secteur de la pêche artisanale et celui de la forêt.

La phase pilote s'était déroulée le 12 février 2007 sur la baie de Soumbédioune et avait permis de corriger le questionnaire dans le fond et la forme. La phase d'enquête relative à la monographie sur la pêche artisanale s'est déroulée du 28 février au 14 mars 2007 avec deux équipes de quatre enquêteurs et un superviseur, tous agents de la Division des Statistiques Economiques. L'enquête a porté sur les 16 sites de débarquement qui avaient fait l'objet de la première monographie de la pêche artisanale réalisée en 2003 pour avoir des éléments de comparaison.

La première équipe a couvert la Grande Côte allant de Kayar à Saint Louis, tandis que la seconde s'est déployée dans la Petite Côte et la zone éco-géographique du Sine Saloum qui couvre la zone de Mbour à Missirah. La région de Dakar a été visitée du 13 au 14 mars 2007.

Il faudrait rappeler que la phase préparatoire de l'enquête ainsi que l'exploitation des données ont été réalisées en étroite collaboration avec la Division de la Comptabilité Nationale, des Synthèses et études analytiques qui a fourni le questionnaire de la première monographie sur la pêche artisanale réalisée en 2003 et a permis de faire la tabulation.

Sur les 356 questionnaires administrés, après apurement des données, l'exploitation a porté sur 340 unités de pêche. Ensuite, 52 questionnaires sur les 340 unités considérées au départ ont été éliminés pour cause de production nulle. Ainsi, les analyses sur la production et l'exploitation portent sur 288 unités de pêche.

La méthodologie retenue pour l'annualisation de la production est celle de la première monographie réalisée en 2003. Les débarquements totaux par unité de pêche sont calculés selon une base mensuelle à partir de leurs fréquences. La valeur de la production débarquée est égale à la quantité multipliée par le prix des espèces débarquées. La fréquence des débarquements est variable selon la périodicité de la sortie en mer (jour, semaine ou quinzaine) et selon le type de

pêche pratiquée (senne tournante, pêche à la ligne glacière, pêche à la ligne simple, filet dormant ou filet maillant).

La production totale annuelle est obtenue en additionnant les valeurs des débarquements dans l'année des haute, basse et moyenne saisons multipliées respectivement par leurs occurrences dans l'année. Cette valeur doit être comprise entre les valeurs maximale et minimale déclarées par l'enquête (cf annexe, pages 30 à 31 pour les questions 8 et 9 du questionnaire destiné à l'unité de pêche).

Le rapport est articulé autour de 8 chapitres portant sur les caractéristiques socio-démographiques, les conditions d'activités de la pêche artisanale, la main d'œuvre et ses rémunérations, les valeurs et quantités débarquées, l'écoulement des produits, les prix des différentes espèces, l'investissement et le mode de financement de la pêche artisanale.

I. CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

L'échantillon de l'enquête de la monographie sur la pêche artisanale réalisée en 2007 comprend 340 unités de pêcheurs artisanaux réparties dans les six sur les sept régions marines que compte le Sénégal, à savoir : Dakar, Thiès, Louga, Saint-Louis, Fatick et Kaolack. La région de Ziguinchor n'a pas pu être enquêtée. Comparée à la première monographie réalisée en 2003 et qui avait concerné 180 unités pour une population de 4041 de pêcheurs, cette seconde monographie fait apparaître moins de pêcheurs, avec 3580 pêcheurs pour un nombre plus important d'unités de pêche.

I-1 Age des chefs d'unités de pêche

La population de pêcheurs artisanaux du Sénégal est essentiellement composée de personnes d'âge adulte avec un âge moyen de 40,6 ans. Les plus jeunes chefs d'unité de pêcheurs enquêtés sont âgés de 20 ans et les plus âgés ont 75 ans. Au total, les pêcheurs ayant une tranche d'âge comprise entre 20 et 54 ans représentent 87,6% de la population enquêtée et ceux âgés de 55 ans et plus font 12,4% de l'échantillon.

Les pêcheurs prennent assez tôt la retraite puisqu'il est rare de les voir prendre la mer après 50 ans. Après quelques années de pratique, ils deviennent pêcheurs à quai pour gérer sur terre les affaires de l'entreprise, à savoir les achats de carburant, de glace, de nourriture ou de matériel ou la vente de poisson.

Tableau 1 : Répartition des chefs d'unité de pêche par tranche d'âge

Tranche d'âge	Nombre	Taux en %
20 - 34 ans	116	34,1
35 - 44 ans	100	29,5
45 - 54 ans	82	24,1
55 - 64 ans	30	8,8
Plus de 65 ans	12	3,5
TOTAL	340	100,0

Source : Enquête Monographie de la pêche artisanale et de la forêt 2007

I-2 Niveau d'instruction des pêcheurs

Dans l'échantillon considéré, on dénombre au total 43,2 % d'instruits parmi les chefs d'unités pêcheurs, répartis comme suit : 31,2 % ont atteint le niveau primaire, 9,1% des pêcheurs le niveau secondaire et à peine 1% l'enseignement supérieur.

Cependant, plus de la moitié des pêcheurs (56,7%) sont soit arabisants (34,4%), soit alphabétisés en langues nationales (3,5%), tandis que les analphabètes représentent 20,6%. Cette structure de la population de pêcheurs revêt une grande importance par rapport aux types de renforcement de capacités qu'il faudrait mettre en place selon la cible et les besoins.

Tableau 2 : Répartition des chefs d'unité de pêche selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Nombre	Part en%
Aucun	70	20,6
Primaire	106	31,2
Secondaire	31	9,1
Supérieur	4	1,2
Arabisant	117	34,4
Alphabétisé	12	3,5
Total	340	100

Source : Monographie de la pêche artisanale et de la forêt 2007

I-3. Situation matrimoniale

La population des chefs d'unités de pêche est composée d'une forte majorité de pêcheurs mariés représentant 85,9% de la population enquêtée contre 11,8 % de célibataires, et 2,3 % de divorcés. La majorité des pêcheurs mariés sont monogames (54,9 %) avec un nombre moyen d'enfants égal à 6. Les polygames représentent 44,1% et sont surtout présents parmi les chefs d'unité de plus de 30 ans.

Tableau 3 : Répartition des chefs d'unité de pêche selon la situation matrimoniale

Situation matrimoniale	Nombre	Taux en %
Mariés	292	85,9
Célibataires	40	11,8
Divorcés	8	2,3
Total	340	100,0

Source : Monographie de la pêche artisanale et de la forêt 2007

Tableau 4 : Répartition des chefs d'unité de pêche mariés
selon le nombre d'enfants

Nombre d'enfants	Nombre	Taux en %
1 – 5	148	50,7
6 – 10	102	34,9
11 – 15	27	9,3
Plus de 15	15	5,1
Total	292	100,0

Source : Monographie de la pêche artisanale et de la forêt 2007

I- 4 Ethnie des pêcheurs

Les ethnies dominantes parmi les chefs d'unités de pêche sont les Wolofs qui constituent 45,9% de l'échantillon et les Lébous 29,7%. Ces pêcheurs sont essentiellement concentrés dans la région de Dakar et au niveau de la Grande Côte. Les Sérères (15,6%) et les Diolas (1,2%) sont au niveau de la Petite Côte. Les Pulaars qui représentent 5,2% de l'échantillon, se retrouvent presque exclusivement à Lompoul sur Mer (les Peulhs) et à Saint-Louis (les Thioubalos).

Les chefs d'unités de pêche se déplacent rarement avec leurs épouses entre zones de pêche et zones de campagne. La période de campagne peut parfois durer en moyenne 9 mois.

Tableau 5 : Répartition des chefs d'unité de pêche selon l'ethnie

Ethnie	Nombre	%
Wolofs	156	45,9
Lébous	101	29,7
Sérères	53	15,6
Diolas	4	1,2
Mandings / Socés	3	0,9
Pulaars	18	5,2
Autres ethnies	5	1,5
Total	340	100,0

Source : Monographie de la pêche artisanale et de la forêt 2007

II. CONDITIONS D'ACTIVITES DE LA PÊCHE ARTISANALE

II- 1 Expérience et typologie de pêche

Au Sénégal, les pêcheurs artisanaux ont beaucoup d'années de pratique, en moyenne 23 ans. Un bon nombre de ces pêcheurs comptabilisent plus de 25 ans de pratique de pêche, puisqu'ils font 41,5 % de l'échantillon.

La pêche est en général une activité journalière et dure au maximum 24h, à l'exception des pêcheurs qui vont dans d'autres zones maritimes pour une durée allant de 3 à 15 jours par sortie pour les lignes glacières par exemple.

Tableau 6 : Nombre d'années de pratique de pêche des chefs d'unités de pêche

Nombre d'années	Effectifs	Taux en %
Moins de 2 ans	3	0,9%
02 - 05 ans	13	3,8%
06 - 15 ans	77	22,6%
16 - 25 ans	99	29,1%
Plus de 25 ans	141	41,5%
Non réponse	7	2,1%
Total	340	100,0%

Source : Monographie de la pêche artisanale et de la forêt 2007

Les principaux types de pêche artisanale pratiqués dans les zones maritimes du Sénégal sont les suivants :

- la pêche au filet dormant ou « mballu sere » en wolof, où le filet est maintenu tendu sur le fond grâce à un poids pour la recherche d'espèces démersales ;
- la pêche au filet maillant ou « fele fele » basée sur une nappe de filets placée entre deux ralingues, l'une étant plombée, l'autre flottante maintenant le filet en surface pour les espèces de haute mer ;
- la ligne simple qui est le type de pêche utilisant des appâts et des hameçons reste la plus pratiquée au Sénégal ;
- la ligne glacière ou « marée » qui utilise la même technique que la ligne simple mais regroupe les pirogues de marée avec des lignes. Elle nécessite l'utilisation de glace à cause du nombre de jours restés en mer ;
- la senne tournante ou « fil à tourner » qui nécessite l'utilisation de deux grandes pirogues : l'une porteuse du filet de plusieurs mètres de long, contenant l'équipage et l'autre servant à stocker les captures ;
- la senne de plage ou « mballu law » est aussi un filet généralement placé au large de la plage en cas de période faste (bancs de Guiss, de Tassergal ou de Sardinelles par exemple), pas très loin et ne nécessite pas de pirogue mais beaucoup de bras pour tirer le filet ;
- le casier, destiné à la capture de crustacés ou de mollusques comme les poulpes et les seiches ;
- la palangre, ensemble de hameçons d'une certaine grandeur choisie, noués sur des cordes intermédiaires qui sont fixées avec une certaine distance à une seule corde.

Les types de pêche se répartissent comme suit dans l'échantillon :

- les pêcheurs qui pratiquent la pêche à la ligne (simple et glacière) représentent 36,9% de l'ensemble des pêcheurs ;
- les pêcheurs exerçant la pêche au filet dormant ou maillant constituent respectivement 25,9% et 16,5% de l'ensemble tandis que la senne tournante est pratiquée par 15,9% d'entre eux ;
- les casiers, les palangres et les autres types de pêche sont les moins pratiqués (4,9%).

Les casiers et les palangres sont des types de pêche quasi inexistantes qu'on retrouve surtout sur la Petite Côte et qui sont consacrés à la pêche aux crustacés.

Tableau 7 : Répartition du nombre d'unités de pêche selon le type de pêche pratiquée

Type de pêche	Effectifs	Taux en %
Filet dormant	99	25,9
Ligne simple	95	24,8
Filet maillant	63	16,5
Senne tournante	61	15,9
Ligne glacière	46	12,0
Casier	9	2,3
Palangre	3	0,8
Autres	7	1,8
Total	383	100,0

Source : Monographie de la pêche artisanale et de la forêt 2007

Les types de pêche pratiquée¹ varient d'une zone maritime à une autre. Ainsi, la pêche à ligne (simple et glacière) est plus exercée à Thiès (Cayar et Mbour) et Dakar (Hann-plage et Rufisque), alors que la pêche aux différents filets est la plus pratiquée à Louga, Fatick et Saint-Louis.

La senne tournante est plus présente à Saint-Louis, Dakar et Thiès que dans les autres régions et nécessite plus de moyens financiers, matériels et humains que les autres types. Elle dépend beaucoup de la phase lunaire : elle n'est pratiquée que 15 jours sur 30. Tous les pêcheurs actuels utilisant la senne tournante font également d'autres types de pêche les 15 jours restants ou bien réparent leurs filets en attendant la lune noire pour retrouver la mer.

¹ Les pêcheurs peuvent aussi pratiquer plusieurs types de pêche à la fois. Aussi, le nombre total d'unités réparties par types de pêche dépasse-t-il le nombre d'unités de pêche visitées, à savoir les 340 de l'échantillon.

Tableau 8 : Type de pêche selon la zone de débarquement

Zone de débarquement	Ligne simple	Ligne glacière	Filet maillant	Filet dormant	Senne tournante	Casier	Palan gre	Autres	Total
Thiès	53	12	17	25	24	5	0	2	138
Fatick	4	0	15	20	1	3	2	3	48
Kaolack	3	1	2	0	0	0	0	0	6
Louga	0	1	1	14	1	0	0	0	17
Saint-Louis	0	11	11	30	16	0	0	0	68
Dakar	25	14	14	8	18	0	0	1	80
Autres	10	7	3	2	1	1	1	1	26
Total	95	46	63	99	61	9	3	7	383

Source : Monographie de la pêche artisanale et de la forêt 2007

L'activité est homogène en comparant les types de pêche pratiquée selon l'origine de l'unité de pêcheurs et la région de débarquement :

- les filets qu'ils soient dormants ou maillants sont le fait de Saint-Louisiens où qu'ils se trouvent (Lompoul, Fass Boye ou Mbour) ;
- la senne tournante est pratiquée par les St -Louisiens et les Dakarois à cause des moyens importants sollicités en alternance avec la ligne glacière ou la ligne simple ;
- la ligne simple est surtout utilisée à Thiès (Cayar, en particulier) et à Dakar.

Tableau 9 : Type de pêche selon l'origine de l'unité de pêche

Origine de l'unité de pêche	Ligne simple	Ligne glacière	Filet maillant	Filet dormant	Senne tournante	Casier	Palan gre	Autres	Total
Thiès	2	19	15	40	15	0	0	0	91
Fatick	44	11	13	24	24	3	0	0	119
Kaolack	38	12	12	10	16	2	1	3	94
Louga	2	0	10	4	1	0	2	4	23
Saint-Louis	3	1	3	0	0	0	0	0	7
Dakar	0	0	0	6	1	0	0	0	7
Autres zones	6	3	10	15	4	4	0	0	42
Total	95	46	63	99	61	9	3	7	383

Source : Monographie de la pêche artisanale et de la forêt 2007

II- 2 Equipement des quais

La plupart des centres de pêche des 16 sites visités disposent d'ateliers de réparation, de stations de vente de glace et de stations de carburant. Cependant, le déséquilibre observé en matière d'infrastructures dans les différents quais de pêche visités, ne favorise pas la production halieutique qui se trouve ainsi mal conservée et peu valorisée dans certains sites.

A titre d'exemple, une zone de grande production comme Fass-Boye a un quai de pêche rudimentaire. Ce site ne dispose ni de station de vente de glace, ni d'atelier de réparation, ni d'entrepôt frigorifique et reste très enclavé dans les Niayes. Cette situation ne permet pas une bonne valorisation de la production des pêcheurs locaux.

Tableau 10 : Nombre d'unités de pêche selon la source d'approvisionnement en carburant

Source d'approvisionnement	Nombre	Taux en %
Non réponse	6	1,8
Station d'essence	198	58,2
Station spécialisée	124	36,5
Autre	10	2,9
ND	2	0,6
Total	340	100,0

Source : Monographie de la pêche artisanale et de la forêt 2007

La plupart des pêcheurs (58,2%) s'approvisionnent au niveau des stations d'essence. Cette situation traduit une insuffisance de l'offre dans les stations spécialisées sur les quais par rapport à la demande. Il convient d'indiquer que le prix du litre d'essence subventionné s'établit à 441 FCFA au moment de l'enquête.

II- 3 Organisation des pêcheurs

Le niveau d'organisation des professionnels de la pêche artisanale est relativement faible si l'on se réfère au taux d'affiliation à des organisations faitières de pêcheurs assez bas de 20,6% pour l'ensemble contre 79,1% qui déclarent ne pas être membres d'une quelconque organisation. Ce taux varie entre 46,2% à Rufisque, 44,7% à Cayar, 29,3% à Dakar, 25,6% à St Louis et 0% à Gandiaye.

Tableau 11 : Nombre d'unités de pêche selon l'affiliation à des organisations de pêcheurs

Réponse	Nombre	%
Oui	70	20,6
Non	269	79,1
ND	1	0,3
Total	340	100,00

Source : Enquête Monographie de la pêche artisanale et de la forêt 2007

Les principales organisations socioprofessionnelles de pêcheurs, à savoir la Fédération Nationale des Groupements d'Intérêt Economique de pêche (FENAGIE pêche) et la Confédération Nationale des Pêcheurs du Sénégal (CNPS) seraient peu représentatives dans les 16 sites visités. En revanche, à Cayar, il y a un début d'organisation avec trois associations de pêcheurs regroupés selon la taille des pirogues.

Il s'agit de :

- la Confédération des Pêcheurs de Cayar (CPC) qui comprend tous les pêcheurs de ligne qui ont de petites pirogues (avec moins de 11 m de long) ;
- l'Association des Pêcheurs de Moyennes Pirogues de Cayar (PMC) dont la longueur est comprise entre 11 et 15 m avec des pêcheurs de marée et autres ;
- et l'Association des Grandes Pirogues (AGP) qui comprend les pirogues de plus de 15 m de long qui font tous de la senne tournante regroupées dans deux entités «Mbalmi 1» et « Mbalmi 2 ». Ces deux regroupements sont assez bien structurés et dotés d'un fonds social pour aider les membres en

cas de sinistres (intempéries, accidents en mer, perte de matériel, recherche en cas de disparition en mer, décès,...). Le fonds est bâti sur une cotisation journalière de ses membres grâce au prélèvement, à chaque débarquement d'une caisse de 50 kg de poissons dont la vente sera versée audit fonds social.

Les autres associations fonctionnent davantage comme des groupements d'intérêt économique pour avoir des financements auprès des Mutuelles d'épargne sur la base d'une caution solidaire.

La sécurité sociale est quasi inexistante dans l'ensemble des sites visités sauf pour les pêcheurs de senne tournante, à cause de l'importance de leur matériel et de leurs moyens financiers qui justifie leur meilleure prise de conscience par rapport aux risques liés à leurs activités. Toutefois, il convient d'indiquer qu'il n'y a pas de caisse de prévoyance retraite, d'assurance- maladie, d'assurance- vie ou Incendie et Assurances Risques Divers (IARD) déclarée.

Tableau 12 : Affiliation à des organisations de pêcheurs selon le site de débarquement

Site de débarquement	oui	non	ND	Ensemble	% de oui
Mbour	3	20	0	23	13,0%
Joal	1	26	0	27	3,7%
Djiffer	0	15	0	15	0,0%
Foundiougne	3	12	0	15	20,0%
Missirah	1	15	0	16	6,3%
Gandiaye	0	4	0	4	0,0%
Cayar	21	26	0	47	44,7%
Fass Boye	1	21	0	22	4,5%
Lompoul sur mer	1	16	0	17	5,9%
St Louis Gokhou Bathie	1	14	0	15	6,7%
St Louis Guet Ndar	11	32	0	43	25,6%
Dakar Hann	12	29	0	41	29,3%
Rufisque Ndeppe1	6	7	0	13	46,2%
Rufisque Ndeppe2	0	1	0	1	0,0%
Rufisque Diokoul Kaw	3	12	0	15	20,0%
Autres	6	15	0	21	28,6%
Nd	0	4	1	5	0,0%
Total	70	269	1	340	20,6%

Source : Enquête Monographie de la pêche artisanale et de la forêt 2007

L'affiliation des chefs d'unités de pêche varie en fonction des zones maritimes et des types de pêche pratiqués. En effet, on note que les types de pêche les mieux organisés sont la pêche à la senne tournante et, dans une moindre mesure, la pêche à la ligne. Ce qui s'explique par le poids financier du premier groupe.

Tableau 13 : Type de pêche et affiliation à des organisations de pêcheurs

Type de pêche	oui	non	ND	Ensemble	% de oui
Ligne simple	27	65	0	92	29,3%
Ligne glacière	8	37	1	46	17,4%
Filet maillant	2	51	0	53	3,8%
Filet dormant	11	72	0	83	13,3%
Senne tournante	18	38	0	56	32,1%
Casier	1	2	0	3	33,3%
Autres	3	4	0	7	42,9%
Total	70	269	1	340	20,6%

Source : Enquête Monographie de la pêche artisanale et de la forêt 2007

II. 4 Relations des unités de pêche avec l'administration de la pêche selon la région

L'instauration du permis de pêche depuis le mois de mars 2006 a connu un développement différent selon les sites de pêche : accepté et payé sur la Grande Côte puisque lié à l'obtention du bon pour l'essence de pirogue subventionnée, il est peu répandu à Dakar, Rufisque et la Petite Côte (de Mbour à Missirah).

Tableau 14 : Situation du permis de pêche artisanale de 2006 à 2007

Régions	Décembre 2006			Juin 2007		
	Nombre de pirogues actives	Nombre de permis délivrés	% de permis délivrés	Nombre de pirogues actives	Nombre de permis délivrés	% de permis délivrés
Kaolack	86	62	72,1	86	62	72,1
Louga	114	68	59,6	114	98	86,0
Saint-Louis	1 342	626	46,6	1 342	713	53,1
Fatick	1 233	509	41,3	1 233	591	47,9
Ziguinchor	1 901	543	28,6	1 142	581	50,9
Thiès	3 521	856	24,3	3 521	895	25,4
Dakar	2 648	275	10,4	2 648	309	11,7
TOTAL	10 845	2 939	27,1	10 086	3 249	32,2

Source : Direction des Pêches Maritimes (DPM)

La situation fournie par la DPM à fin juin 2007 montre un niveau de pénétration des permis assez mitigé qui tourne autour de 32,2%. Les taux les plus élevés sont au niveau des régions de Louga (86%) et Kaolack (72,1%). La réticence des régions de Dakar et de Thiès (Mbour, Joal), qui concentrent le plus grand nombre de pirogues actives, mérite une attention particulière des autorités.

II.5 Difficultés rencontrées par les pêcheurs

Le manque d'infrastructures de conservation des produits halieutiques (chambres froides), l'absence de quais aménagés dans certaines zones et l'enclavement du site de débarquement posent des problèmes de valorisation, car les pêcheurs, faute d'organisation, se trouvent livrés aux mareyeurs, aux revendeurs, appelés sur la plage « lagalagal ou bana bana » et aux femmes transformatrices qui imposent leurs prix. Il en est ainsi des zones comme Fass Boye où, malgré une pêche fructueuse, les pêcheurs sont en général pauvres et les plus jeunes, souvent

désœuvrés sont attirés par l'émigration clandestine vers l'Europe (Espagne notamment). Le même constat a été fait à Foundiougne et Djiffer.

Il convient de noter l'insuffisance, voire l'absence de station de vente de glace sur les quais et l'inexistence d'ateliers de réparation pour les moteurs hors bords ainsi que l'éloignement de charpentiers pour la construction et la réparation de pirogues. La plupart des pêcheurs rencontrés à Dakar et sur la petite côte préfèrent aller acheter leur pirogue en Gambie où les prix sont plus abordables qu'au Sénégal.

Les difficultés rencontrées au niveau de la pêche sont par ordre d'importance, notamment (cf tableau n°28 en annexe) :

- l'accessibilité aux matériels de pêche à cause de la cherté des coûts ;
- l'utilisation abusive de certaines techniques de pêche pratiquées par des navires industriels qui ratissent les fonds marins ;
- l'écoulement des produits vers les marchés tant intérieurs qu'extérieurs ;
- le manque d'organisation du collectif des pêcheurs.

Le tableau sur les accidents survenus en mer tiré du Bulletin d'information de décembre 2006 du Programme de Gestion Intégrée des Ressources Marines et Côtières (GIRMAC) montre une évolution des accidents survenus en mer depuis 2000. En effet, ces accidents peuvent s'expliquer par plusieurs facteurs, à savoir :

- la raréfaction de la ressource qui se traduit par un éloignement des zones de pêche avec des mouillages des filets au-delà de la zone des 6-7 nautiques² ;
- le mauvais balisage des engins qui participe à la destruction d'engins de pêche mal visualisés ;
- l'étroitesse du plateau continental qui est partagé entre la pêche artisanale et la pêche industrielle ;
- l'ignorance des règles de route et de navigation par des pêcheurs qui méconnaissent la réglementation internationale ;
- l'absence d'équipements de sécurité adéquats lors de sorties en mer et l'imprudence des acteurs ;
- le nombre important de chavirements constatés à partir de 2005 dû au franchissement de la barre à Saint-Louis et au passage à l'embouchure du fleuve Sénégal.

Le nombre de destruction d'engins est en baisse en 2005 et 2006 grâce au renforcement de la surveillance dans la zone des 6-7 nautiques par la mise en place d'un appareil VMS (une sorte de radar).

² C'est la zone d'activité exclusive que la réglementation sénégalaise, en matière de pêche maritime, concède à la pêche artisanale. Elle est comprise entre 0 et 6 ou 7 milles nautiques.

1 mille nautique = 1 852 mètres

Tableau 15 : Accidents survenus en mer entre 2000 et 2006

ANNEES	Destruction Engins	Collisions	Chavirements	Total
2000	68	6	2	76
2001	55	1	6	62
2002	35	2	5	42
2003	51	2	5	58
2004	52	3	10	65
2005	14	20	41	75
2006	13	6	25	44
TOTAL	288	40	94	422
Moyenne/an	41,14	5,7	13,42	60,28

Source : Programme GIRMAC / Direction des Parcs nationaux, Parc zoologique et forestier de Hann

Tableau 15bis : Pertes en vies humaines et en matériels survenues en mer de 2000 à 2006

ANNEES	Pertes en vies humaines	Pertes en matériels en milliers de FCFA
2000	35	48 475
2001	43	42 685
2002	46	46 570
2003	15	63 044
2004	31	43 683
2005	63	140 010
2006	26	101 908
TOTAL	259	486 375
Moyenne/an	37	69 483

Source : Programme GIRMAC / Direction des Parcs nationaux, Parc zoologique et forestier de Hann

III. MAIN D'ŒUVRE ET MODE DE REMUNERATION DE LA PÊCHE ARTISANALE

III.1 Main d'œuvre

Le nombre de pêcheurs pour les 288 unités retenues dans cette monographie donne pour l'échantillon enquêté un effectif total de 2669 personnes.

La monographie de 2003 donnait un total de 4041 pêcheurs pour 180 unités enquêtées, avec la structure suivante : 10% d'associés, 83% de salariés, 2% d'apprentis et 5% d'aides familiaux. Comparativement à cette dernière, l'on note une baisse notable de la main d'œuvre par unité de pêche qu'il faudrait relier au contexte particulier de l'émigration clandestine qui aurait touché beaucoup de jeunes pêcheurs en 2006 et 2007. La structure de la main d'œuvre a beaucoup changé avec 57,8% de salariés, 30,3% d'associés, 4,7% d'apprentis et 7,1% d'aides familiaux.

Tableau 16 : Effectifs de pêcheurs en 2006

Régions	Nombre de pêcheurs en 2006
Dakar	20 468
Thiès	14 716
St-Louis	2 873
Ziguinchor	13 386
Louga	802
Kaolack	1 086
Fatick	4 767
Sénégal	59 428

Source : DPM, 2007

Tableau 17 : Répartition des pêcheurs de l'échantillon

	Nbre d'associés	Nbre de salariés	Nbre d'apprentis	Nbre d'aides familiaux	Total
Effectifs	810	1543	126	190	2669
Part	30,3%	57,8%	4,7%	7,1%	100,0%

Source : Monographie de la pêche artisanale et de la forêt 2007

III.2 Mode de rémunération de la pêche artisanale

La masse salariale payée par les chefs d'unité de l'échantillon aux différentes catégories de main d'œuvre pêcheurs s'élève à 1.357.142.158 FCFA.

Le partage des captures varie généralement selon le type de pêche :

- la senne tournante ou les filets maillants ou dormants donne 1/3 du bénéfice aux filets. Les 2/3 restants sont partagés entre le matériel (chaque moteur une part, la pirogue une part) et le nombre de pêcheurs à parts égales (y compris les apprentis ou aides familiaux qui ont ½ part chacun) ;
- la pêche à la ligne glacière ou marée accorde plus d'importance au matériel (GPS, sondeur, moteurs) qui prend entre 1/3 et la moitié des bénéfices, le reste étant partagé entre les pêcheurs à parts égales ;
- la pêche à la ligne simple donne une part égale au matériel (moteur, pirogue, GPS, soit 3 parts) et aux pêcheurs (n pêcheurs, n parts).

III.3 Mobilité des unités de pêche

La main d'œuvre la plus mobile pour la zone maritime se trouve généralement dans trois régions (St Louis, Dakar et Thiès), tandis que les pêcheurs de Louga se déplacent peu et que ceux de Kaolack se déplacent sur Fatick et vice-versa.

Tableau 18 : Mobilité des unités de pêche selon l'origine et la zone de pêche

Origine	Zone maritime						Total
	Thiès	Fatick	Dakar	Saint Louis	Louga	Kaolack	
Saint Louis	3	1	9	54	10	0	76
Thies	91	5	6	3	2	0	107
Dakar	17	0	50	4	0	0	71
Fatick	4	16	0	0	0	0	20
Kaolack	0	3	0	0	0	4	7
Louga	0	0	0	0	7	0	7
Total	115	25	65	61	18	4	288

Source : Monographie de la pêche artisanale et de la forêt 2007

Cette mobilité de la main d'œuvre est encore plus sensible selon la zone de campagne (voir tableau n°27 en annexe). Les unités de pêches originaires de la région de St Louis (33,3%) sont en tête suivies de près par celles de Dakar (31,8%) et de Thiès (24,2%) qui vont jusqu'aux pays voisins pour la pêche. Il s'agit notamment de la Mauritanie, de la Gambie, de la Guinée Bissau et de la République de Guinée, particulièrement pour la pêche de senne tournante pour les deux premiers pays et la ligne glacière pour les autres pays à cause de la distance qui les sépare des sites de débarquement.

Les unités concernées par la mobilité de la main d'oeuvre sont différentes selon que l'on s'intéresse à la zone de pêche ou à la zone de campagne, puisqu'il y a des unités de pêche qui n'ont pas de zone de campagne.

III.4 Main d'oeuvre émigrée à bord des bateaux ramasseurs

Elle concerne les contrats collectifs passés entre les armateurs de bateaux de ramasseurs, détenteurs de licences de pêche, de certains pays côtiers d'Afrique et les pêcheurs sénégalais. Ces derniers, embarquent à bord desdits bateaux avec leur pirogue et matériel, pour pêcher dans les zones économiques des pays ciblés, pour le compte de ces amateurs.

Ces bateaux ramasseurs sont le plus souvent de nationalité japonaise, chinoise, coréenne, espagnole ou panaméenne. Le contrat actuel concerne d'une part, 35 propriétaires de pirogue et l'équipage, comprenant 15 pêcheurs pour chaque pirogue, des navigateurs choisis parmi les marins sénégalais et d'autre part, les armateurs de navires.

Les contrats sont généralement d'une durée de 12 mois renouvelables avec plusieurs aller et retour pour les pêcheurs et les navigateurs (avec en moyenne 3 mois de séjour en mer, suivis de 10 à 21 jours de repos au Sénégal). Pour les salaires, les pêcheurs sont payés à la tâche en fonction de la production de chaque pirogue alors que pour les navigateurs, les salaires sont fixes et mensuels. Tous ces détails sont contenus dans les termes du contrat qui est co-signé par le Service Régional des Pêches Maritimes de Saint-Louis, le représentant des piroguiers et l'armateur. Il est prévu qu'un agent du Service régional des Pêches maritimes accompagne le navire au moins une fois dans l'année pour vérifier le respect du contrat et les conditions de vie dans le navire ; ce qui est respecté au niveau de Saint -Louis.

IV. VALEURS ET QUANTITES DEBARQUEES

La production débarquée de l'échantillon enquêtée est évaluée à 70 727 tonnes d'une valeur de 6,478 milliards FCFA. Les espèces les plus pêchées sont : la sardinelle qui représente à elle seule 80,1% de la production en quantité, suivie du chinchard-diai (3,5%) confirmant la structure observée en 2003, avec la première monographie sur la pêche artisanale. (Voir en annexe les tableaux 29, 30, 31 et 32).

A cause de la période d'enquête qui a eu lieu au mois de mars 2007, les pêcheurs de mollusques n'ont pas été enquêtés à Kaolack alors que sur la Petite Côte et à Rufisque, des pêcheurs de mollusques ont fait l'objet d'entretien.

La zone de Dakar (39,4%) est la première région de débarquement, suivie par celle de Thiès (28,15%) et celle de Saint-Louis (26,9%). Les trois régions représentent 84,5% du total des quantités des produits halieutiques (cf. tableaux n°30 et 32 en annexe).

V. ECOULEMENT DES PRODUITS

V.1 Type de marché

Les produits de la pêche en quantité sont vendus directement à hauteur de 74,8% aux mareyeurs, puis à 18,4% au marché local, notamment aux « lagalagal ou bana bana » et seulement 3,5% aux industriels et moins de 1% en haute mer. Les mareyeurs sont les intermédiaires incontournables entre les pêcheurs, d'une part, les industriels et le marché local, d'autre part.

Tableau 19 : Répartition des quantités vendues selon la destination

Type	Part en%
Part Mareyeurs	74,8
Part Industriels	3,5
Part Marché Local	18,4
Part Haute Mer	1,0
Autres	2,3
Total	100,0

Source : Monographie de la pêche artisanale et de la forêt 2007

V.2 Part vendue aux femmes transformatrices

Les pêcheurs ont l'habitude de vendre certaines espèces de poissons très prisées pour la transformation (en poisson fumé ou poisson sec) aux femmes ou d'autres espèces quand le poisson est abondant. Toutefois, le prix de cession aux femmes transformatrices est peu incitatif. Au total, 182 unités de pêcheurs ont eu à vendre 271 tonnes de poissons aux femmes transformatrices pour une valeur de 1.253.300 FCFA.

Tableau 20 : Part vendue aux femmes transformatrices

	Quantité	Valeur en F CFA
Nombre d'unités de pêche ayant vendu	182	-
Vente moyenne par unité de pêcheurs	1 490 Kg	6 886
Total des ventes aux femmes	271 210 Kg	1 253 300

Source : Monographie de la pêche artisanale et de la forêt 2007

Tableau 21 : Transbordement

	Quantité	Valeur en FCFA
Nombre d'unité	6	-
Moyenne par unité de pêche	411 179 Kg	8 674 500
Total de l'échantillon	2 467 076 Kg	52 047 000

Source : Monographie de la pêche artisanale et de la forêt 2007

L'enquête a montré que seules 6 unités de pêche ont procédé au transbordement de produits de la pêche artisanale d'une quantité de 2 467 tonnes pour une valeur de 52.047.000 FCFA au cours de l'année 2007. C'est un taux marginal puisqu'il ne fait que 1,8% de l'échantillon.

VI. PRIX DES PRODUITS

Cette monographie a permis d'identifier plus de 60 espèces de poissons parmi celles exploitées couramment au Sénégal et classées en deux catégories, à savoir nobles et ordinaires, dont les prix varient en fonction de plusieurs facteurs (type d'espèce, localité, saison, ...)

Les prix moyens des espèces nobles (mérus, brochets, dentés,...) varient en période d'abondance de 1021 FCFA le kg pour le kheusew à 6167 FCFA le kg de diaragne – dantex en période de rareté. Pour les espèces ordinaires, les prix moyens en période d'abondance vont de 50 FCFA le Kg pour plat-plat (le lagna-lagna), 100 FCFA pour la sardinelle à 964 FCFA pour le chinchard (diaï).

Les poissons nobles sont capturés par les pêcheurs de ligne simple au large de l'île de Gorée ou de Cayar ou encore par des pêcheurs de ligne glacière ou de marée, souvent dans des pays limitrophes dont ils ont la licence (Guinée Bissau, Guinée Conakry, Sierra Leone ou Mauritanie). Ces derniers mettent entre 3 et 15 jours pour faire l'aller- retour et débarquer leurs produits à Dakar.

Le problème des licences de pêche avec la Mauritanie et la Guinée Bissau a été soulevé par les pêcheurs aussi bien à Guet-Ndar qu'à Hann-Plage. Les 270 licences octroyées par la Mauritanie ont été boudées en 2007 par les pêcheurs de Guet Ndar qui n'y trouvaient pas leur compte à cause des conditionnalités. Ainsi, seuls 6 mois sur 12 sont autorisés pour la pêche aux pirogues de senne tournante détentrices de licence avec l'obligation pour chacune de débarquer au moins 25% de la production en Mauritanie (pour approvisionner le marché) et de ne prendre aucune espèce de poisson noble, alors que la redevance fixée est jugée exorbitante par les pêcheurs (350 000 à 500.000 F CFA selon la longueur de la pirogue).

Les pêcheurs voudraient que les prochains accords de pêche avec ce pays soient négociés en leur présence pour préserver leurs intérêts et sur une durée plus longue comme cela se passe avec la Guinée Bissau. La redevance est plus chère dans ce pays, mais le pêcheur y exerce librement son activité (pas de restriction de zone de débarquement ou d'espèces) pendant 12 mois même s'il doit payer entre 700.000 et 800.000 FCFA pour avoir la licence.

VII. EQUIPEMENT ET MODE DE FINANCEMENT DE LA PECHE ARTISANALE

Les principaux investissements de la pêche artisanale sont les pirogues, les moteurs, les filets et les autres équipements (les GPS, les sondeurs,...).

VII.1 Pirogues

La pêche artisanale est pratiquée essentiellement au moyen de deux types de pirogues : les pirogues motorisées et les pirogues à rame. Elles représentent au moins 42% de l'investissement total.

Les 288 unités de pêche disposent de 351 pirogues à moteur et de 13 pirogues à rames, du fait que les pêcheurs qui pratiquent la senne tournante disposent en général de 2 pirogues (l'une pour le filet et l'équipage, l'autre pour les captures). Ces pirogues motorisées coûtent en moyenne chacune à l'achat 1.613.735 FCFA et celles à rames 317.923 FCFA.

Les pirogues à moteur appartiennent essentiellement aux chefs d'unités de pêche (84%) et les 16% restants sont issus de prêt ou de propriété partagée, en général des membres de la famille. La presque totalité des pirogues à rames sont de propriété personnelle (99%). La durée de vie moyenne d'une pirogue motorisée est de 6 ans et celle des pirogues à rames 4 ans. Leur coût moyen annuel de renouvellement est respectivement de 383. 993 FCFA et 56. 555 FCFA.

VII.2 Moteurs

Les moteurs représentent 30% de l'investissement avec pour les 474 répertoriés, un coût d'achat total de 381.235.500 FCFA. Certaines pirogues disposent de deux moteurs surtout pour les pêcheurs qui font plusieurs jours en mer. Le prix d'achat moyen d'un moteur est de 1.518.237 FCFA (à noter qu'un moteur neuf de 15 CV coûte 1.050.000 FCFA et celui de 40 CV vaut 1.800.000 FCFA).

Ces moteurs appartiennent pour la plupart aux chefs d'unité de pêche (84%) et les 16% sont en location, prêtées ou de propriété partagée. La durée de vie moyenne d'un moteur est de plus de 6 ans et son coût moyen de renouvellement est de 270 520 FCFA.

VII.3 Filets

Les filets représentent 25% de l'investissement et un coût d'achat global de 350.105.500 FCFA pour les 288 unités retenues finalement pour la production. Ils diffèrent d'un type de pêche à un autre de par leur dimension. Le coût moyen d'un

filet est de 1.942.586 FCFA. Les trois quarts des filets sont d'appartenance personnelle et le quart restant est en location, prêt ou en propriété partagée. La durée de vie moyenne d'un filet est d'environ 5 ans et son coût moyen de renouvellement est de 1,11 million de FCFA.

VII.4 Autres équipements : GPS, sondeurs

Les autres équipements font une valeur globale de 32 millions de FCFA pour un coût d'achat moyen de 290 000 FCFA. Ils ont une durée de vie moyenne de plus de 7 ans et concernent généralement des appareils de précision tels que les sondeurs ou les GPS, très utiles pour la pêche sous-marine ou en haute mer. Leur coût de renouvellement moyen est assez élevé et tranche d'avec le reste des équipements puisqu'il est de près de 300 000 FCFA.

Tableau 22 : Type d'équipements selon les coûts d'achat, de renouvellement et la durée de vie

Type d'équipements	Nombre	Coût d'achat en millions de FCFA	Prix d'achat moyen en millions de FCFA
Pirogues à moteur	351	445	1,61
Pirogues à rames	13	4	0,32
filets	2 436	350	1,94
moteurs	474	381	1,52
autres	1 436	32	0,29

Source : Monographie de la pêche artisanale et de la forêt 2007

Tableau 22 (suite): Type d'équipements selon les coûts d'achat, de renouvellement et la durée de vie

Type d'équipements	Durée de vie moyenne	Coût de renouvellement	Coût moyen renouvellement
Pirogues à moteur	6,19 ans	115	0,44
Pirogues à rames	3,82 ans	0,51	0,05
filets	5,59 ans	179	1,15
moteurs	6,82 ans	62	0,27
autres	7,53 ans	104	0,370

Source : Monographie de la pêche artisanale et de la forêt 2007

La plupart des pêcheurs (71,7% en 2006) utilisent des gilets de sauvetage. Toutefois, il convient de noter une nette différence d'utilisation de gilets de sauvetage d'une région à l'autre. Les régions de Dakar, Saint Louis, Thiès, Louga et Ziguinchor ont plus de 70% de taux d'utilisation des gilets, tandis que celles de Fatick, Matam et Kolda ont à peine 50% d'utilisation. La région de Kaolack est marquée par une quasi-inexistence de l'utilisation du gilet de sauvetage.

VIII. COMPTES DE PRODUCTION ET D'EXPLOITATION DE LA PECHE ARTISANALE

VIII.1 Compte de production

Le compte de production de l'échantillon dégage une valeur ajoutée de 4,647 milliards avec une production de 6,478 milliards de FCFA et des consommations intermédiaires de 1,831 milliards de FCFA..

Pour passer du compte de production de l'échantillon au compte de production de l'ensemble de la pêche artisanale, un taux d'extrapolation égal à 22 a été utilisé. C'est le rapport entre le nombre de pêcheurs artisanaux au Sénégal (59 428) en 2006, répertorié par la Direction des Pêches Maritimes et le nombre de pêcheurs de l'échantillon considéré pour la production (2669).

Cette extrapolation donne une production nationale d'une valeur de 144,243 milliards de FCFA et des consommations intermédiaires de 40,775 milliards de FCFA, soit une valeur ajoutée de 103,468 milliards de FCFA. Par déduction, un coefficient technique de 0,28 en découle, ce qui est conforme aux résultats issus de la comptabilité nationale, puisque le coefficient utilisé actuellement est de 0,26. Comparativement à la monographie de 2003, il y a une création nette de richesse sur la pêche artisanale qui avait alors une valeur ajoutée de 74 milliards de FCFA et un coefficient technique pour les consommations intermédiaires (CI) de 0,24.

L'examen de la structure des consommations intermédiaires montre une prédominance des dépenses de carburant (52%), suivie par la nourriture (15,4%), les entretiens/ réparations (10,4%), l'achat de glace (7,2%) et les appâts (6,6%). Le gaz, le transport, la location de matériel et l'assurance occupent de faibles proportions, ressortant respectivement à 2,9%, 1,9%, 0,04%, et 0,01%.

Les comptes par unité de pêche dégagent une valeur ajoutée de 16,368 millions de FCFA et un excédent net d'exploitation de 8,932 millions de FCFA (Cf. Pages 52-53 Tableau 34-36 en annexe). Ce résultat est en deçà de ce qui était trouvé dans la première monographie de 2003 puisque la valeur ajoutée était de 30 millions de FCFA par unité de pêcheurs. Ceci doit être mis en relation avec la baisse de la production par unité de pêche, d'une part, et l'augmentation des dépenses de consommations intermédiaires surtout du fait de la flambée des prix du pétrole, nonobstant la subvention accordée à l'essence des pirogues à moteurs destinées à la pêche, d'autre part.

Avec les comptes-types par pirogue, la valeur ajoutée est estimée à 12,950 millions de FCFA et l'excédent net d'exploitation à 7,067 millions de FCFA (Cf. Pages 53-54 Tableaux 35 à 37 en annexe). L'examen des comptes-types par pirogue confirme le constat puisque dans la première monographie la valeur ajoutée par pirogue était de 20 millions de FCFA et l'excédent net de 2,8 millions de FCFA. Cette baisse de la valeur ajoutée par pirogue résulterait d'un repli de l'activité. Toutefois, la réduction des effectifs, plus que proportionnelle, traduit une plus forte productivité qui a engendré un excédent net d'exploitation plus important par pirogue.

Tableau 23 : Compte de production de l'échantillon (millions de FCFA)

	Montant	%
Production	6 478	100,00
Consommations Intermédiaires	1 830	28,27
Carburant	951	14,69
Nourriture	281	4,34
Glace	132	2,04
Entretien/réparation	190	2,94
Appâts	120	1,86
Gaz	53	0,82
Transport	35	0,54
Location de matériel	0	0,00
Assurance	1	0,01
Autres charges	67	1,03
Valeur Ajoutée	4 647	71,73

Source : Monographie de la pêche artisanale et de la forêt 2007

Tableau 24 : Compte de Production de la pêche artisanale extrapolée (en millions de FCFA)

	Montant	%
Production	144 243	100,00
Consommations Intermédiaires	40 775	28,27
Valeur Ajoutée	103 468	71,73

Source : Monographie de la pêche artisanale et de la forêt 2007

VIII.2 Compte d'exploitation

Il convient d'indiquer que le carburant est subventionné à hauteur de 35% du prix du marché.³ La valeur ajoutée se répartit en salaires, principal poste de dépenses, en dons et en consommation de capital fixe.

Tableau 25 : Compte d'Exploitation de l'échantillon (en millions de FCFA)

	Montant	%
Subvention	-	-
Total V A	4 647	100
Salaires	1 357	29,21
Dons	208	4,48
Consommation de capital fixe	461	9,92
Taxes	41	0,88
Impôts	7	0,15
Total charges	2 074	44,64
Excédent Net d'Exploitation	2 572	55,36

Source : Monographie de la pêche artisanale et de la forêt 2007

L'extrapolation a été faite selon l'approche de la première monographie, à savoir :

³ C'est pourquoi, dans le compte d'exploitation nous n'allons pas considérer cette subvention qui est déjà incorporée dans le carburant.

- les différents éléments que sont les salaires, les dons, les taxes, les impôts et la valeur des gilets de sauvetage obtenus avec l'échantillon sont multipliés par le taux d'extrapolation de 22 basé sur le nombre moyen de pêcheurs ;
- la consommation de capital fixe, la valeur des pirogues, des moteurs et des filets ont été multipliées par 26 qui est le rapport entre le nombre de pirogues motorisés de l'échantillon et le nombre de pirogues-moteurs au niveau national.

Tableau 26 : Compte d'Exploitation de la pêche artisanale Extrapolée

	Montant (en millions de FCFA)	%
Valeur Ajoutée	103 468	
Subvention	-	
Total	103 468	100
Salaires	30 218	29,21
Dons	4 640	4,48
Consommation de capital fixe	11 930	11,53
Taxes	912	0,88
Impôts	156	0,15
Total	47 857	46,25
Excédent Net d'Exploitation	55 611	53,75

Source : Monographie de la pêche artisanale et de la forêt 2007

CONCLUSION

La présente monographie a permis de mettre en exergue les atouts de la pêche artisanale au Sénégal, notamment les richesses générées, les emplois créés et les qualités professionnelles de la main d'œuvre « pêcheurs ».

Toutefois, le secteur reste marqué par des contraintes liées au faible niveau d'instruction des pêcheurs et leur manque d'organisation qui se répercutent sur la productivité de la pêche artisanale qui aurait pu davantage profiter à l'économie nationale, en général, et aux pêcheurs artisanaux, en particulier. Il convient de noter le faible niveau d'encadrement technique des pêcheurs par l'administration de la pêche qui gère plus les centres de pêche que les pêcheurs. Ces derniers gagneraient beaucoup à être formés en matière de développement durable, c'est-à-dire à la gestion et à la conservation des ressources halieutiques dont certaines sont menacées de disparition.

Des efforts notables ont été notés dans la prévention des accidents en mer, notamment par la dotation en équipements de haute précision pour la surveillance des pêches et de la mise à disposition des gilets de sauvetage.

Enfin, des séances de renforcement de capacités des jeunes pêcheurs en matière de gestion devraient aussi être systématisées pour les aider à mieux gérer les recettes tirées de la pêche artisanale qui sont le plus souvent gaspillées au retour des campagnes de pêche.

ANNEXES

Annexe 1 : Questionnaires

MONOGRAPHIE SUR LA PECHE ARTISANALE ET LA FORET

Partie 1 | Guide d'entretien « unité de pêcheurs »

***La présente enquête est menée conformément à la loi n° 2004. 21 du 21 Juillet 2004,
Portant organisation des activités statistiques***

- / -

***L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, vous remercie de votre
collaboration.***

Les renseignements que vous nous fournirez ne sauraient en aucun cas être
utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.

Sitweb: <http://www.ansd.org>

N° questionnaire :

Nom(s) et Prénom(s) du répondant :.....

Site de débarquement :.....

Date de l'entretien (jj/mm/aaaa) :...../...../...../ 2007.....

Nom de l'enquêteur :.....

1. Identification

Raison Sociale :

Type d'organisation :..... |__|__|

Entreprise individuelle codée...1 Entreprise familiale ...2 Autres à préciser5

Groupement d'intérêt économique (GIE) codé...3 La coopérative codée.....4

Adresse de l'unité de pêcheur :

Prénoms et Nom du responsable de l'unité de pêcheurs :

Origine :

NINEA oui=1 non=2 |__|

Si oui, N° |__|__|__|__|__|__|__|__|

|__|__|__|

Age |__|__|

Sexe

|__|

Niveau d'instruction |__|

Aucun 0 Niveau primaire 1 Niveau secondaire 2 Niveau supérieur 3 Arabisant 4

Ethnie

|__|

1. Wolof

2. Lébou

3. Sérère

4. Diola

5. Manding / Socé

6. Soninké / Sarakolé

7. Mandjag / Balante

8. Pular

9. Autres ethnies

Situation matrimoniale |__|

Marié = 1 Célibataire = 2 Veuf = 3 Divorcé = 4 autre = 5

Nombre d'épouses |__|__| Nombre d'enfants |__|__|

1. Depuis quand avez vous commencé vos activités de pêche ? (Année) |__|__|__|__|

2. Quel type de pêche exercez-vous ? |__| |__| |__|

- Ligne glacière ou ligne simple = 1 - Casiers = 5

- Filet maillant = 2 - Palangres = 6

- Filet dormant = 3 - Autres (à préciser) = 7

- Senne tournante = 4

3. Dans quelle zone pêchez- vous principalement ? |__|__|

4. Quelle est votre zone de campagne ?

|__|__|

5. Quelle est votre source d'approvisionnement en carburant : |__| |__| |__|

Sans objet = 0 station d'essence = 1 station spécialisée = 2 autre (à préciser) = 3

6. Disposez-vous ? Oui = 1 Non = 2

- D'un atelier de réparation ? |__| - D'une station de vente de glace ? |__|

- D'autre chose ? (à préciser) |__|

7. Quelle est la durée moyenne de vos sorties en mer (jours) ? |__|__|__|

Les produits de votre pêche vous les vendez : |__|

- Aux mareyeurs ? 1 Part% ?
- Aux industriels (les usines de transformation) ? 2 Part% ?
- Au niveau du marché local ? 3 Part% ?
- En haute mer ?4 Part% ?

8. Informations sur les parties de pêche :

- Rythme : Maximum = 1

Moyen = 2

Minimum = 3

Octob.	Novem.	Décem.	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept

- Estimation des ventes annuelles (en milliers de F CFA)

Maximun	Minimum

9. Débarquement moyen par entreprise

	Produits	Périodicité	Unités	Quantités	Nombre de débarquements/mois
Basse saison					
Moyenne saison					
Haute saison					

Jour =1 semaine=2 2 semaines=3 mois=4 trimestre =5 semestre= 6 an =7

10. Procédez- vous par moment à des transbordements avec des bateaux en haute mer ?

Oui = 1 Non = 2

Si **oui** pouvez-vous évaluer les quantités et les valeurs ?

11. Quantité fréquence

Valeur

Jour =1 semaine=2 2 semaines=3 mois=4 trimestre =5 semestre= 6 an =7

12. Vous arrive-t-il de vendre vos produits aux femmes formatrices ?

Oui = 1 Non = 2

Si **oui** pouvez-vous évaluer les quantités et les valeurs ?

13. Quantité fréquence

Valeur

14. Et quand le poisson se fait rare, y a-t-il un écart important entre les prix des différentes espèces ?

Oui = 1 Non = 2

Si **oui**, déterminer les fourchettes de prix des différentes espèces en cas de rareté ou d'abondance :

Espèces	Unité	PRIX en rareté (FCFA)	PRIX en abondance (FCFA)
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			

15. Etes- vous affilié à une organisation de pêcheurs pour la prise en compte de vos revendications et pour la défense de vos intérêts ? Oui = 1 Non = 2

Si **oui** laquelle ?

16. Quelles difficultés rencontrez vous au cours de votre activité de pêcheur ?

Ces difficultés sont elles liées : Oui = 1 Non = 2

Difficultés	
* à l'accessibilité du matériel de pêche eu égard aux coûts ?	<input type="checkbox"/>
* au manque d'organisation du collectif exerçant dans le milieu ?	<input type="checkbox"/>
* à l'écoulement des produits vers les marchés (intérieur et extérieur) ?	<input type="checkbox"/>
* à l'accessibilité à certaines zones du domaine maritime ?	<input type="checkbox"/>
* à l'utilisation abusive de certaines techniques de pêche utilisées par des navires industriels ?	<input type="checkbox"/>
* Accès aux licences de pêche ?	<input type="checkbox"/>
* Autres difficultés à préciser ? à préciser	<input type="checkbox"/>

17. Débarquement de la dernière sortie en mer

Espèces		Périodicité	Quantité (kg)	Prix de vente (FCFA/kg)	Valeur (milliers FCFA)
Production vendue					
Autoconsommations					
Dons en nature					
TOTAL					

Périodicité : Jour = 1 Semaine = 2 Quinzaine = 3
 Mois = 4 Trimestre = 5 Semestre = 6 An = 7

18. Dépenses concernant l'activité de pêche.

Type de dépenses	Périodicité	Valeur (milliers FCFA)
Total		

Voir en annexe les codes de types de dépenses

Périodicité : Jour = 1 Semaine = 2 Quinzaine = 3
 Mois = 4 Trimestre = 5 Semestre = 6 An = 7

19. Combien de jours êtes vous restés sans exercer vos activités de pêche ? | | | | |

20. Effectif de la main d'œuvre employée.

	Nombre	Rémunération non salariés	Rémunération Salariés
Associés	_ _ _		
Salariés	_ _ _		
Apprentis	_ _ _		
Aides Familiales	_ _ _		
Total	_ _ _		

21. Equipements, Investissements

Types d'équipements	Appar-tenance	Nombre	Date d'achat (mois/année)	Valeur (milliers FCFA)	Durée de vie (année)	Coût renouvellement annuel (milliers FCFA)
Pirogues à moteur	_	_ _ _	_ _ _ _ _		_ _ _	
Pirogues à rame	_	_ _ _	_ _ _ _ _		_ _ _	
Filets	_	_ _ _	_ _ _ _ _		_ _ _	
Moteurs	_	_ _ _	_ _ _ _ _		_ _ _	
Autres	_	_ _ _	_ _ _ _ _		_ _ _	

Appartenance : Propriété personnelle =1

Location = 2

Prêt ou propriété partagée = 3

22. Répartition des captures

	Quantité	Valeur en millier de Fcfa
Propriétaire de la pirogue		
Propriétaire du filet		
Employés		
Autres (familles)		
TOTAL		

23. Que vous reste-il après avoir touché les recettes du débarquement et payé les dépenses d'exploitation ?

	Valeur (millier de F CFA)
Basse saison	
Moyenne saison	
Haute saison	
TOTAL	

24. Mode de financement de la pêche artisanale

Nature du financement	Valeurs (milliers FCFA)
<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	
Total	

Fonds propres = 1

Prêt bancaire = 2

Micro crédit = 3

Mareyeur = 4

Cofinancement = 3

Crédit bail = 4

Subventions = 5

Autre (à préciser) = 6

25. Comment le repos biologique est il perçu par le pêcheur ?

Une bonne chose = 1

Une contrainte majeure (manque à gagner) = 2

Autre raison (à préciser) = 3

Si réponse = 2, préciser le montant du manque à gagner :

Si réponse = 3, préciser

OBSERVATIONS

MONOGRAPHIE SUR LA PECHE ARTISANALE ET LA FORET

Partie 2 | Guide d'entretien « Direction des Pêches Maritimes »

**La présente enquête est menée conformément à la loi n° 2004. 21 du 21 Juillet 2004,
Portant organisation des activités statistiques**

- / -

**L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, vous remercie de votre
collaboration.**

Les renseignements que vous nous fournirez ne sauraient en aucun cas être
utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.

Sitweb: <http://www.ansd.org>

N° questionnaire :

Nom(s) et Prénom(s) du répondant :

Fonction :

Date de l'entretien (jj/mm/aaaa) :/...../...../ 2007.....

Nom de l'enquêteur :

Identification

Structure :

Adresse :

Téléphone :

26. Quel est le volume d'espèces débarquées (en tonnes) et leur valeur par région pour la pêche artisanale ces trois dernières années ?

Poissons = 1

Crustacés = 2

Mollusques = 3

Régions	Espèces	2004		2005		2006	
		Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
Dakar	1						
	2						
	3						
	Total						
Thiès	1						
	2						
	3						
	Total						
Saint - Louis	1						
	2						
	3						
	Total						
Ziguinchor	1						
	2						
	3						
	Total						
Louga	1						
	2						
	3						
	Total						
Kaolack	1						
	2						
	3						
	Total						
Fatick	1						
	2						
	3						
	Total						
Sénégal	1						
	2						
	3						
	Total						

27. Quel est le nombre de pêcheurs et d'unités de pêcheurs par région ces 3 dernières années ?

Régions	2004		2005		2006	
	Nombre de pêcheurs	Nombre d'unités de pêcheurs	Nombre de pêcheurs	Nombre d'unités de pêcheurs	Nombre de pêcheurs	Nombre d'unités de pêcheurs
Dakar						
Thiès						
St-Louis						
Ziguinchor						
Louga						
Kaolack						
Fatick						
Sénégal						

28. Quel est le nombre de pirogues actives par région ces 3 dernières années ?

Régions	2004		2005		2006	
	Pirogue de mer	Pirogue de fleuve	Pirogue de mer	Pirogue de fleuve	Pirogue de mer	Pirogue de fleuve
Dakar						
Thiès						
St-Louis						
Ziguinchor						
Louga						
Kaolack						
Fatick						
Sénégal						

29. Nombre de pénalités enregistrées et de permis de pêche délivrés par région en 2006.

Régions	Pénalités enregistrées	Permis de pêche délivrés
Dakar		
Thiès		
St-Louis		
Ziguinchor		
Louga		
Kaolack		
Fatick		
Sénégal		

30. Répartition des licences de pêche octroyées par les pays voisins par région en 2006

Nombre de licences par région	Mauritanie	Guinée Bissau	Guinée	Autres
Dakar				
Thiès				
St-Louis				
Ziguinchor				
Louga				
Kaolack				
Fatick				
Sénégal				

Répartition des gilets mis en place et acquis par les pêcheurs en 2006

Régions	Gilets disponibles	Gilets acquis
Dakar		
Thiès		
St-Louis		
Ziguinchor		
Louga		
Kaolack		
Fatick		
Sénégal		

OBSERVATIONS

Annexe 2 : Manuel de codification

MONOGRAPHIE SUR LA PECHE ARTISANALE ET LA FORET

Manuel de codification

sur la Monographie de la pêche artisanale et de la forêt

à l'intention de l'enquêteur

I. Définition des concepts de base

L'**unité pêcheur** est l'entreprise qui organise l'activité de pêche
Raison sociale est la dénomination (nom) de l'entreprise.

Le type d'organisation concerne le statut juridique de l'entreprise.

Les caractéristiques personnelles demandées sont celles du responsable de l'unité de pêche ou de l'exploitation forestières, notamment l'âge, le sexe, le niveau d'instruction, l'ethnie, la situation matrimoniale, le nombre d'épouses ou d'enfants.

Un aide familial est différent **d'un apprenti**, même si tous les deux n'ont pas de salaire, la vraie différence est la prise en charge totale de l'aide familial alors que l'apprenti est seulement intéressé à la tâche ou lors de certains événements (Tabaski, Korité, Tamkharite ou autres) dans la question 20.

Un **associé** ou un compagnon est un partenaire de l'entreprise dans la constitution du capital tandis qu'un salarié est un employé de l'entreprise.

**Pour la partie 2 de la monographie destinée à la Direction des Pêches Maritimes
(Rien à signaler)**

**Pour la partie 4 de la monographie destinée à la Direction des Eaux et Forêts
(Rien à signaler)**

Pour la partie 3 destinée à l'exploitant forestier

Le Sourgha est un employé saisonnier payé en partie en nature et en partie en espèces et ne concerne que l'exploitation forestière : coupe de bois, manutention du bois, charbonnage et manutention du charbon

II. Codification

L'agent enquêteur devra utiliser **un crayon noir** pour reporter le codage assigné aux variables.

2.1 Identification

Le type d'organisation fait référence ici pour la pêche artisanale aux structures suivantes :

- Entreprise individuelle codée...**1**
- Entreprise familiale ...**2**
- Groupement d'intérêt économique (GIE) codé...**3**
- La coopérative codée.....**4**
- Autres à préciser **5**

L'âge est codé sur 2 positions de 01 à 99 ans

Le **niveau d'instruction** aussi correspond aux modalités suivantes :

Aucun**0**
Primaire**1**
Moyen..... **2**
Supérieur....**3**
Arabisant**4**

L'ethnie comprend les 9 modalités indiquées sur le questionnaire

La **situation matrimoniale** comprend les 4 modalités ciblées

Le nombre d'épouses est en deux positions de 01 à 99.

La périodicité est codifiée comme suit

Jour =1 semaine=2 2 semaines=3 mois=4 trimestre =5 semestre= 6 an =7

Pour le mode de financement, codifier ainsi

Fonds propres = 1

Prêt bancaire = 2

Micro

crédit = 3

Mareyeur = 4

Cofinancement = 3

Crédit bail

= 4

Subventions = 5

2.2 Pour le questionnaire réservé à l'unité de pêcheurs

A la question 3, « **quelle type de pêche exercez-vous ?** » La réponse peut être unique ou multiple selon la saison ou la zone de pêche

A la question 7, **si oui** à Autre chose, **alors préciser quel autre type d'infrastructures**

La durée moyenne des sorties est sur 3 positions car compris entre 1 et 365jours.

La question 9 comprend les 4 modalités prévues dans le questionnaire.

A la question 10, répondre pour chaque mois par le rythme correspondant à l'activité de pêche, 1 si c'est le niveau maximum, 2 si c'est le niveau moyen et 3 si c'est le niveau minimum.

A la question 17, il faudra citer par ordre d'importance les 8 premières espèces pêchées et vendues en précisant la périodicité qui peut varier de 1 jour à 1 an, soit 7 modalités.

Pour la question 19 relative aux dépenses de fonctionnement, voici la codification

Type de dépenses	Code
Appâts	= 1
Nourriture équipage	= 2
Gaz	= 3
Carburant	= 4
Transport	= 5
Location de matériel	= 6
Gilet de sauvetage	= 7
GPS	= 8
Achat de glace	= 9
Entretiens/Réparations	= 10
Assurances	= 11
Cotisations sociales (IPRES, CSS)	= 12
Autres charges	= 13
Impôts	= 14
Taxes (Patentes, autres	= 15
Rémunérations	= 16

Au niveau de la question 21 sur les équipements et investissements, préciser l'appartenance selon 3 modalités, à savoir : **Propriété personnelle =1** **Location = 2**
Prêt ou propriété partagée = 3

Préciser aussi la date d'achat de l'équipement en mois et année.

La question 25 « **comment le repos biologique est perçu ?** », si la réponse est une contrainte majeure, alors préciser le montant du manque à gagner

Pour la codification des espèces halieutiques voir en annexe.

Pour la partie 2 de la monographie destinée à la Direction des Pêches Maritimes (Rien à signaler)

Pour la partie 4 de la monographie destinée à la Direction des Eaux et Forêts (Rien à signaler)

Pour la partie 3 destinée à l'exploitant forestier

Tout ce qui a été fait pour la pêche sur l'identifiant reste valable pour le questionnaire de la forêt.

La question 5 va être codifiée après le remplissage des zones d'exploitation par la DEF pour avoir un menu déroulant

Pour chaque questionnaire des observations sont attendues pour éclairer l'exploitation et plus tard l'analyse des résultats.

Pour les questions 9a, 9b, 9c

9a. Si l'activité est la chasse : **voici la codification**

Principales espèces chassées	Code
Gangas	1
Canards	2.
Francolins	3
Colombidés	4
Phacochères	5
Pintades	6
Lion	7
Poule de Roche	8
Oie Gambie	9
Hippotrague	10
Lièvre	11
Caille	12
Pigeons	13
Tourterelle	14
Buffle	15
Autres	16

9b. Si l'activité est la cueillette, voici la codification

Principaux produits cueillis	Code
Balais	1
Dankh	2
Ditakh	3
Diguidie	4
Ecorce	5
Feuilles de Ronier	6
Fruit de Ronier	7
Feuilles diverses	8
Gingembre	9
Gomme arabique	10
Gomme mbepp (lalo)	11
Gowe	12
Gousse nep nep	13
Huile de palme	14
Jujube	15
Karite	16
Kougham	17
Madd	18
Miel	19
Nete , néré ou oule	20
Netetou	21
Pain de singe	22
Piment noir	23
Racine	24
Solom	25
Soump	26
Tamarin	27
Toll	28
Vin de Cajou	29
Vin de palme	30
Autres	31

9c. Si l'activité est la production de bois, voici la codification

Nature de l'espèce de bois produite		Code
Biomasse	Bois de chauffe	1
	Charbon de bois	2
Bois d'oeuvre	Kapotier	3
	Caïlcédrat	4
	Linké	5
	Fromager	6
	Dimb	7
	Santan	8
	Autres	9
Bois artisanal	Venes mortes	10
	Palmiers et roniers morts	11
	Dimbs morts	12
	Autres	13
Bois de service	Crinting	14
	Tiges de bambou	15
	Autres	16

9d. Si l'activité est la pharmacopée traditionnelle,
voici la codification

Principaux produits cueillis	
Ecorce	_5_
	5
	5
	5
	5
	5
Feuilles	_8_
	8
	8
	8
	8
	8
Racines	_24_
	24
	24
	24
	24
	24

9e. Si l'activité est autre chose (exemple, **les pépinières**),
la codification se fera après l'exploitation des résultats.

Autres productions	Code

La Codification des espèces halieutiques est la suivante

Espèces	Nom local	Code	Espèces	Nom local	Code
POISSONS			CRUSTACES		
Barracuda	Seudeu	1	Cigale de mer	Cigale	27
Brochet	Seudeu	2	Crabe ou Callinectes	Gnankar	28
Capitaine	Ndiané / Siket Mbao / Thiekem	3	Crevette	Sipâh	29
Carangue	Saka / Cafang / Lagna	4	Langouste	Soum /Langouste	30
Carpe	Sompate	5	Autres crustacés		31
Chinchard	Diaï	6			
Daurade	Banda / Waragne	7	MOLLUSQUES		
Espadon	Espadon	8	Calamar	Calamar	32
Ethmalose	Cobo / Obeu	9	Cardium	Pagne	33
Machoiron	Kong / Sèce / Biliqie / Yess	10	Coque	Coque	34
Maquereau	Ndioundeu	11	Cymbum	Yett	35
Merou	Thiof / Doï	12	Huitre	Yokhoss	36
Mulet	Guiss	13	Murex	Touffa	37
Murène	Siik	14	Poulpe	Yankar	38
Ombrine	Niaw nekh	15	Seiche	Yeredeu	39
Otholithe	Feuteu	16	Autres mollusques		40
Pagre	Yenneu	17			
Poisson perroquet	Bounfoki	17			
Poisson sabre	Talar	18			
Rouffle africain	Kassaw	19			
Requin	Gaïndé guetj	20			
Sardinelle	Yaboy	22			
Sole	Nderere	23			
Tassergal	Ngott	24			
Thon	Thon	25			
Tilapie	Wass	26			

Annexe 3 : Tableaux annexes sur la monographie

Tableau 27 : Mobilité des unités de pêche selon l'origine et la zone de campagne

Région d'origine	Zone de campagne										Total
	Thies	Zchor (Kafou n tine)	Fatick	Dakar	Saint Louis	Louga	Gambie	Mauritanie	Guinée Conakry	Guinée Bissau	
Saint Louis	17	0	1	3	7	11	0	26	1	1	67
Thies	60	2	5	9	1	0	6	1	0	1	85
Dakar	34	1	0	9	3	0	2	1	0	2	52
Fatick	0	0	8	0	0	0	1	0	1	0	10
Kaolack	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	3
Louga	1	0	0	0	0	1	0	3	0	0	5
Autres régions	9	1	13	1	0	1	1	1	0	1	28
Non réponse	10	0	5	4	0	1	0	0	0	0	30
Total	131	4	35	26	11	14	10	32	2	5	288

Source : Monographie de la pêche artisanale et de la forêt 2007

Tableau 28 : Difficultés rencontrées

Difficulté	oui		non		ND		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
accessibilité du matériel de pêche eu égard aux coûts	321	95,82	12	3,58	2	0,60	335	100
manque d'organisation du collectif exerçant dans le métier	212	63,28	119	35,52	4	1,19	335	100
écoulement des produits vers les marchés	215	64,18	117	34,93	3	0,90	335	100
accessibilité à certaines zones du domaine maritime	191	57,01	141	42,09	3	0,90	335	100
utilisation abusive à certaines techniques de pêche utilisées par des navires industriels	251	74,93	76	22,69	8	2,39	335	100
accès aux licences de pêche	169	50,45	158	47,16	8	2,39	335	100
Autres difficultés	124	37,01	175	52,24	36	10,75	335	100

Source : Monographie de la pêche artisanale et de la forêt 2007

Tableau 29 : Répartition des espèces en valeur et quantité

N°	Espèces	Valeur		N°	Espèces	Quantité	
		en FCFA	en %			en Kg	en %
1	sardinelle (yaboy)	2 325 543 808	35,9	1	sardinelle (yaboy)	56647 610	80,1
2	Beur-bat tachete-silingkeu	794 985 833	12,3	2	chinchard (diaï)	2 495 979	3,5
3	ngate	371 545 000	5,7	3	ethmalose (cobo/obeu)	1 444 597	2,0
4	merou (thiof/doï)	340 172 937	5,3	4	sole (nderere)	1 298 974	1,8
5	ethmalose (cobo/obeu)	290 131 199	4,5	5	maquereau (ndioundeu)	1 241 820	1,8
6	sole (nderere)	240 170 118	3,7	6	pagre (yenneu)	935 457	1,3
7	capitaine (ndiané/siket mbao/thiekem)	206 057 803	3,2	7	machoiron (kong/sèce/bilique/yess)	895 598	1,3
8	chinchard (diaï)	195 488 320	3,0	8	thon (thon)	822 395	1,2
9	yakh-diabar-vivanneau	169 861 429	2,6	9	Autres espèces	624 960	0,9
10	rouffle africain (khessaw)	165 856 472	2,6	10	Beur-bat tachete-silingkeu	610 570	0,9
11	Autres espèces	154 019 524	2,4	11	carpe (sompate)	491 944	0,7
12	poulpe (yankar)	152 389 547	2,4	12	poulpe (yankar)	416 917	0,6
13	daurade (banda/waragne)	150 939 360	2,3	13	tilapie (wass)	357 512	0,5
14	rascasse-dien maw	150 111 429	2,3	14	daurade (banda/waragne)	291 700	0,4
15	carpe (sompate)	105 258 077	1,6	15	merou (thiof/doï)	244 933	0,3
16	otholithe (feuteu)	81 542 024	1,3	16	ngate	234 200	0,3
17	machoiron (kong/sèce/bilique/yess)	77 940 386	1,2	17	capitaine (ndiané/siket mbao/thiekem)	224 011	0,3
18	thon (thon)	61 272 977	0,9	18	mulet (guiss)	190 540	0,3
19	seiche (yeredeu)	55 311 010	0,9	19	cymbum (yett)	183 905	0,3
20	Pompano-doungoudoungor-Doumboutakh-trachin	54 720 000	0,8	20	poisson sabre (talar)	177 270	0,3
21	Tilapie (wass)	44 629 720	0,7	21	seiche (yeredeu)	150 296	0,2
22	maquereau (ndioundeu)	40 134 214	0,6	22	crevette (sipâh)	142 344	0,2
23	Rour-Merou noir	35 490 000	0,5	23	otholithe (feuteu)	131 234	0,2
24	crevette (sipâh)	33 947 387	0,5	24	yakh-diabar-vivanneau	83 820	0,1
25	Diaragne selsel dentex magnemagnère	30 885 750	0,5	25	Faiur-courbine-barale	49 980	0,1
26	cymbum (yett)	13 498 262	0,2	26	barracuda (seudeu)	46 572	0,1
27	barracuda (seudeu)	13 278 725	0,2	27	rouffle africain (kassaw)	44 400	0,1
28	Doi-thiof-kher	12 248 250	0,2	28	carangue (saka/cafang/lagna)	42 804	0,1
29	tiky-pageot	11 250 000	0,2	29	Yatente-Badèche	31 540	0,0
30	dioto-khal-otholite	10 061 300	0,2	30	murex (touffa)	30 500	0,0
31	.langouste (soum/langouste)	9 807 031	0,2	31	yawal-syrie d'alesandrie	28 960	0,0
32	yawal-syrie d'alexandrie	9 209 714	0,1	32	Rour-Merou noir	28 030	0,0
33	Yatente-Badèche	8 769 714	0,1	33	rascasse-dien maw	27 334	0,0
34	Pagre (yenneu)	7 912 350	0,1	34	dioto-khal-otholite	26 593	0,0
35	Tiripo	7 680 000	0,1	35	autres crustacés	26 400	0,0
36	autres crustacés	7 669 692	0,1	36	Pompano-doungoudoungor-Doumboutakh-trachin	22 800	0,0
37	poisson sabre (talar)	7 556 211	0,1	37	crabe ou callinectes (gnankar)	21 770	0,0
38	mulet (guiss)	6 847 895	0,1	38	Doi-thiof-kher	19 633	0,0
39	Simpot empereur	4 806 831	0,1	39	todie perroquet vert	18 100	0,0
40	calamar (calamar)	3 936 436	0,1	40	camara-camara	18 050	0,0
41	Faiur-courbine-barale	3 931 000	0,1	41	tiky-pageot	14 400	0,0
43	ombrine (niaw nekh)	2 690 846	0,0	43	Seriole ambree	10 770	0,0
44	carangue (saka/cafang/lagna)	2 662 527	0,0	44	Diaragne selsel dentex magnemagnère	10 320	0,0
45	requin (gaïndé guetj)	2 150 000	0,0	45	langouste (soum/langouste)	9 872	0,0
46	Seriole ambree	925 000	0,0	46	ombrine (niaw nekh)	430	0,0
47	todie perroquet vert	824 286	0,0	47	Raie Tanneu	8 664	0,0

Tableau 29 (suite) : Répartition des espèces en valeur et quantité

N°	Espèces	Valeur		N°	Espèces	Quantité	
		en FCFA	en %			en Kg	en %
48	Nawane	812 308	0,0	48	calamar (calamar)	5 836	0,0
49	murex (touffa)	301 818	0,0	49	Simpot empereur	5 600	0,0
50	crabe ou callinectes (gnankar)	289 234	0,0	50	Nawane	3 630	0,0
51	tonoun-lao-ngoukeu	230 400	0,0	51	requin (gaïndé guetj)	3 225	0,0
52	autres mollusques	137 917	0,0	52	Tiripo	2 918	0,0
53	Tapandar tapagal	124 339	0,0	53	Tapandar- tapagal	2 400	0,0
54	camara-camara	83 125	0,0	54	autres mollusques	1 820	0,0
55	Raie Tanneu	26 600	0,0	55	tonoun-lao-ngoukeu	384	0,0
56	espadon (espadon)	25 444	0,0	56	espadon (espadon)	288	0,0
Total		6 478 151 579	100	Total		70 727 703	100

Source : Monographie de la pêche artisanale et de la forêt 2007

Tableau 30 : Valeur de la production débarquée par région

REGION	TYPE	QUANTITE	%	VALEUR	%
Thiès	Poissons	20 438 432	28,8%	1 843 235 724	28,5%
	Crustacées	11 880	0,02%	1 053 309	0,0%
	Mollusques	323 698	0,5%	130 905 194	2,0%
Fatick	Poissons	1 741 035	2,5%	417 222 601	6,4%
	Crustacées	121 156	0,2%	34 117 829	0,5%
	Mollusques	170 214	0,2%	38 723 971	0,6%
Kaolack	Poissons	108 275	0,2%	33 024 429	0,5%
	Crustacées	8 786	0,0%	1 147 708	0,0%
Louga	Poissons	984 795	1,4%	94 292 185	1,5%
Saint-Louis	Poissons	18 912 162	26,7%	1 423 959 331	22,0%
	Crustacées	10 394	0,0%	7 435 571	0,1%
Dakar	Mollusques	117 045	0,2%	19 186 880	0,3%
	Poissons	27 759 020	39,1%	2 389 418 210	36,9%
	Crustacées	26 400	0,0%	7 669 692	0,1%
	Mollusques	178 179	0,3%	36 758 946	0,6%
Total		70 911 471	100,0%	6 478 151 579	100,0%

Source : Monographie de la pêche artisanale et de la forêt 2007

Tableau 31 : Débarquements totaux de la pêche artisanale au Sénégal par espèces

Régions	Espèces	2005		2006	
		Quantité en Tonnes	Valeur en millions de FCFA	Quantité en Tonnes	Valeur en millions de FCFA
Dakar	Poissons	50 102	7 265	32 077	5 323
	Crustacés	52	79	8	13
	Mollusques	1 077	1 023	2 069	2 690
	Total	51 231	8 367	34 154	8 026
Thiès	Poissons	253 556	36 766	201 180	32 189
	Crustacés	176	263	153	252
	Mollusques	13 194	12 534	11 863	15 422
	Total	266 926	49 563	213 196	47 863
Saint Louis	Poissons	49 200	7 134	49 131	7 861
	Crustacés	76	114	37	61

		2005		2006	
		Quantité en Tonnes	Valeur en millions de FCFA	Quantité en Tonnes	Valeur en millions de FCFA
	Mollusques	29	28	39	51
	Total	49 305	7 276	49 207	7 973
Ziguinchor	Poissons	23 125	3 353	22 139	3 542
	Crustacés	1 108	1 662	835	1 378
Ziguinchor (suite)	Mollusques	706	671	750	975
	Total	24 939	5 686	23 724	5 895
Louga	Poissons	2 742	398	2 437	390
	Crustacés	38	57	17	28
	Mollusques	97	92	53	69
	Total	2 877	547	2 507	487
Kaolack	Poissons	605	88	660	106
	Crustacés	262	393	138	228
	Mollusques	nd	nd	nd	nd
	Total	867	481	798	334
Fatick	Poissons	10 104	1 465	8 658	1 385
	Crustacés	nd	nd	nd	nd
	Mollusques	nd	nd	nd	nd
	Total	10 104	1 465	8 658	1 385
SENEGAL	Poissons	389 434	56 469	316 282	50 796
	Crustacés	1 712	2 568	1 188	1 960
	Mollusques	15 103	14 348	14 774	19 207
	Total	406 249	73 385	332 244	71 963

Source DPM, 2007

Tableau 32 : Prix moyen des espèces en rareté et en abondance

	Espèces	Prix en abondance (F CFA/KG)	Prix en rareté (F CFA/KG)
1	bounfokh	318	479
2	barracuda (seudeu)	3 974	5 772
3	brochet (seudeu)	2 793	3 723
4	capitaine (ndiané/siket mbao/thiekem)	384	927
5	carangue (saka/cafang/lagna)	2 277	4 158
6	carpe (sompate)	1 132	2 174
7	chinchard (diaï)	544	964
8	daurade (banda/waragne)	1 165	1 945
9	espadon (espadon)	504	933
10	ethmalose (cobo/obeu)	195	639
11	machoiron (kong/sèce/bilique/yess)	190	296
12	maquereau (ndioundeu)	136	345
13	merou (thiof/doi)	3 297	5 558
14	mulet (guiss)	1 554	2 593
15	ombrine (niaw nekh)	348	447
16	otholithe (feuteu)	868	1260
17	pagre (yenneu)	3 529	4 933
18	poisson sabre (talar)	135	391

	Espèces	Prix en abondance (F CFA/KG)	Prix en rareté (F CFA/KG)
19	rouffle africain (khessaw)	1021	2439
20	requin (gaïndé guetj)	350	575
21	sardinelle (yaboy)	100	623
22	sole (nderere)	676	907
23	tassergal (ngott)	173	368
24	thon (thon)	202	394
25	tilapie (wass)	2 058	2 852
26	crabe ou callinectes (gnankar)	300	300
27	crevette (sipâh)	376	976
28	langouste (soum/langouste)	3 453	6 054
29	autres crustacés	1 500	4 000
30	calamar (calamar)	1 733	1 933
31	cardium (pagne)	500	650
32	coque (coque)	1 800	2 300
33	cymbum (yett)	221	360
34	murex (touffa)	28	70
35	poulpe (yankar)	1 422	2 024
36	seiche (yeredeu)	800	1 283
37	autres mollusques	1 500	3 000
38	Tapandar tapagal	240	265
39	Nawane	400	650
40	Simpot empereur	536	900
41	Diaragne selsel dentex magnemagnère	3 544	6 167
42	Tiripo	302	432
43	Raie Tanneu	350	500
44	Beur-bat tachete-silingkeu	2 723	3 245
45	Diaksine-Ndassine-Sagn-poisson-scie à rostre	40	160
46	Yatente-Badéche	1 745	2 860
47	Pompano-doungoudoungor-Doumboutakh-trachinote	1 250	1 280
48	Faiur-courbine-barale	100	138
49	Thiathie-vielle du senegal	400	700
50	todie perroquet vert	1 075	1750
51	yerbele-warangal-licheamie	4 700	5450
52	yakh-diabar-vivanneau	1 264	2 043
53	tiky-pageot	622	977
54	yawal-syrie d'alesandrie	598	1 019
55	lagnalagna	50	120
56	dioto-khal-otholite	133	193
57	Seriote ambree	1 890	2 650
58	kakataru guetj-diaksine	150	1 000
59	ngate	593	1 129
60	tonoun-lao-ngoukeu	413	490
61	rascasse-dien maw	2 391	5 009
62	Dialak-kothieu-merou jaune	2 283	4 167
63	Rour-Merou noir	1 728	2 214
64	Doi-thiof-kher	1 444	2 138
65	ler	484	588
66	camara-camara	400	1 000
67	Khourkhour	400	800
68	Autres espèces	1 183	1 776

Source : Monographie de la pêche artisanale et de la forêt 2007

Tableau 33 : Répartition des Gilets de sauvetage en 2006

REGIONS	Gilets mis à disposition	Gilets chez les pêcheurs	Tx d'utilisation
DAKAR	8 723	6 790	77,8%
THIES	6 752	4 938	73,1%
MATAM	278	158	56,8%
ZIGUINCHOR	1 307	921	70,5%
KOLDA	300	150	50,0%
FATICK	2 080	1 088	52,3%
KAOLACK	240	-	0,0%
SAINT LOUIS	2 265	1 696	74,9%
LOUGA	360	272	75,6%
CPM	60	30	50,0%
TOTAL	22 365	16 043	71,7%

Source : Programme GIRMAC / Direction des Parcs nationaux, Parc zoologique et forestier de Hann

Tableau 34 : Compte Type de Production par unité de Pêche (en milliers de FCFA)

	Montant	%
Production	22 494	100
Consommation Intermédiaire		
Carburant	3 303	14,69
Nourriture	977	4,34
Glace	459	2,04
Entretien/réparation	660	2,94
Appâts	417	1,86
Gaz	184	0,82
Transport	121	0,54
Location materiel	2	0,01
Assurance	3	0,01
Autres charges	233	1,03
Total Consommation intermédiaire	6 126	28,0
Valeur Ajoutée	16 368	72,0

Source : Monographie de la pêche artisanale et de la forêt 2007

Tableau 35 : Compte Type de Production par Pirogue (en milliers de FCFA)

	Montant	%
Production	17 797	100
Consommation Intermédiaire		
Carburant	2 614	14,69
Nourriture	773	4,34
Glace	363	2,04
Entretien/réparation	522	2,94
Appâts	330	1,86
Gaz	146	0,82

	Montant	%
Transport	95	0,54
Location de materiel	1	0,01
Assurance	2	0,01
Autres charges	184	1,03
Total Consommation intermédiaire	4 847	27,23
Valeur Ajoutée	12 950	72,77

Source : Monographie de la pêche artisanale et de la forêt 2007

Tableau 36 : Compte Type d'Exploitation par Unité de Pêche
(en milliers de FCFA)

	Montant	%
Valeur Ajoutée	16 135	
Subvention	-	
Total	16 135	100,00
Salaires	4 712	29,21
Dons	724	4,48
Consommation de capital fixe	1 600	9,92
Taxes	142	0,88
Impôts	24	0,15
Total	7 203	44,64
Excédent Net d'Exploitation	8 932	55,36

Source : Monographie de la pêche artisanale et de la forêt 2007

Tableau 37 : Compte Type d'Exploitation par Pirogue
(en milliers de FCFA)

	Montant	%
Valeur Ajoutée	12 766	
Subvention	-	
Total	12 766	100,00
Salaires	3 728	29,21
Dons	572	4,48
Consommation de capital fixe	1 266	9,92
Taxes	112	0,88
Impôts	19	0,15
Total	5 699	44,64
Excédent Net d'Exploitation	7 067	55,36

Source : Monographie de la pêche artisanale et de la forêt 2007

Tableau 38 : Nature du financement

Nature du financement	Valeur (en milliers de FCFA)	Nombre d'unités
Fonds propres	3 346 803	263
Prêt bancaire	1 348 249	16
Micro crédit	3 005 210	52
Mareyeur	1 820 620	32
Cofinancement	3 418 846	13
Crédit bail	350 000	24
Subvention	1 750 000	1
Total	15 039 727	401

Source : Monographie de la pêche artisanale et de la forêt 2007